

**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021****Rapport n° CP 2021-368**

SECURISATION DES LYCEES – 4EME AFFECTATION – BUDGET 2021

**Amendement**

L'article 2 est complété comme suit :

« Cette autorisation de programme de 4 000 000 euros fera l'objet d'une communication à l'ensemble des Conseillers régionaux, détaillant les équipements concernés et leur usage, opération par opération ».

**Exposé des motifs****POUR UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET TRANSPARENT**

Le présent rapport propose d'affecter 4 000 000 € aux travaux de sécurité dans les lycées.

Or, la nature des équipements de sécurité, la répartition (géographique, public, privé) entre les établissements comme leur destination au sein des établissements sont inconnues.

Afin de connaître la destination de cette enveloppe et de réduire l'opacité de cette affectation budgétaire, le présent amendement demande que cette autorisation de programme de 4 000 000 euros fasse l'objet d'une communication à l'ensemble des Conseillers régionaux, détaillant les équipements concernés et leur usage, opération par opération.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

